

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2021-100

PUBLIÉ LE 28 MAI 2021

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service**

03-2021-05-28-00002 - Décision n° 1199/2021 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources (1 page) Page 3

03-2021-05-28-00003 - Décision n° 1200/2021 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 5

## **03\_SGCD03 /**

03-2021-05-28-00001 - Extrait de l'arrêté n°1190-2021 du 28 mai 2021 conférant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur (1 page) Page 8

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2021-05-28-00002

Décision n° 1199/2021  
de délégations spéciales de signature pour le  
Pôle Pilotage et Ressources



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction générale des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

### **Décision n° 1199/2021 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources**

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

#### **Décide :**

**Article 1** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### **1. Pour la Division des Ressources humaines – Formation professionnelle**

**Mme Catherine PRISSETTE**, inspectrice des finances publiques

#### **2. Pour la Division Ressources budgétaires**

*Ressources budgétaires et Logistique*

**Mme Isabelle PERRY**, inspectrice des finances publiques

#### **3 – Pour le Service Stratégie, Structures, Emplois, Contrôle de gestion**

**Mme Sandrine MENAGE**, inspectrice des finances publiques

**Article 2** : La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2021. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Moulins, le 28 mai 2021

L'Administrateur général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2021-05-28-00003

Décision n° 1200/2021 de délégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 1200/2021 de délégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire**

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale de l'Allier,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Jean-Francis TREFFEL en qualité de préfet de l'Allier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 512/2021 du 9 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Fabrice CREUSOT, administrateur des finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1190/2021 du 28 mai 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Fabrice CREUSOT, administrateur des finances publiques adjoint ;

**DECIDE :**

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du Préfet n° 512/2021 en date du 9 mars 2021 et n°1190/2021 en date du 28 mai 2021, seront exercées, dans la limite de ses attributions et compétences, par :

Mme Isabelle PERRY, inspectrice des finances publiques,

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par l'arrêté du Préfet n° 512/2021 en date du 9 mars 2021, sera exercée, dans la limite de ses attributions et compétences, par :

Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques,

Article 3 - La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la fonction de validation des actes initiés dans Chorus formulaire à :

Mme Isabelle PERRY, inspectrice des finances publiques

Mme Lucie COLOMB, inspectrice des finances publiques

Mme Marie-Christine DELRIEU, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Nadine POUZET, contrôeuse principale des finances publiques  
Mme Françoise GIRARD, contrôeuse des finances publiques  
Mme Michèle THEVENET, contrôeuse des finances publiques  
M. Sylvain GUITTARD, agent administratif principal des finances publiques

Article 4 - La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la gestion des frais de déplacement à :

Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques  
Mme Françoise GIRARD, contrôeuse des finances publiques

Article 5 - La présente décision annule les décisions prises antérieurement et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Fait à Moulins, le 28 mai 2021

L'Administrateur des Finances Publiques adjoint,

Signé

Fabrice CREUSOT

03\_SGCD03

03-2021-05-28-00001

Extrait de l'arrêté n°1190-2021 du 28 mai 2021  
conférant délégation de signature en matière de  
pouvoir adjudicateur

## SECRETARIAT GENERAL COMMUN DE L'ALLIER

### **Extrait de l'arrêté n°1190-2021 du 28 mai 2021 conférant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur**

**Article 1er** : A compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, délégation est donnée à M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Allier, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 2** : Délégation est donnée à M. Fabrice CREUSOT, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 3** : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°515-2021 du 9 mars 2021 sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier et le directeur départemental des finances publiques de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 28 mai 2021

Le Préfet  
*Signé*

Jean-Francis TREFFEL